

## LETTRE OUVERTE REDIGEE PAR UN CONSEILLER PRUDOMAL SUITE A UN INCIDENT

Ce matin, je présidais un des deux BCO de la xième chambre.

J'ai avisé mon assesseur, M. JABUSE, de mon intention de fixer une date d'audience de mise en état, avec dispense de comparution des parties.

M. JABUSE s'y est opposé, arguant que rien n'était prévu au niveau du Conseil. Il a refusé de siéger avec moi de ce fait.

Afin de ne pas pénaliser les parties, les affaires de 9 heures ont toutes été traitées par l'autre bureau, Messieurs JEMETAIS et JESUIS, ces deux conseillers n'étant pas favorables aux mises en état.

M. JABUSE et moi-même avons effectué l'appel des affaires de 10h30. J'ai informé les personnes présentes de notre divergence sur le principe de la mise en état.

Revenus en petit bureau, j'ai proposé à M. JABUSE que nous demandions l'accord des parties pour la fixation d'une audience de mise en état.

Il a manifesté son opposition à ce projet.

J'ai demandé à Madame JESUBIS, greffière, d'appeler l'affaire n°...

A la fin du bureau, après avoir communiqué la date du bureau de jugement et des communications de pièces, j'ai proposé aux parties de fixer à la date du 13 mars 2018 l'audience de mise en état. Les deux en ont accepté le principe. M. JABUSE a quitté le BCO et a réitéré son refus de siéger avec moi. Par contre, il a remplacé M. JESUIS, qui siégeait également en bureau de jugement l'après-midi. Toutes les affaires restantes ont été entendues par M. JEMETAIS et JABUSE.

J'ai demandé à Monsieur JESUIS, qui s'était rendu en salle de réunion, s'il acceptait de siéger avec moi, il a refusé, par opposition à la mise en état.

Je précise que, cette année, j'ai siégé une fois en tant qu'assesseur en BCO et ne me suis pas opposée au président employeur quant à la police de l'audience (il n'a pas fixé d'audience de mise en état).

J'ai siégé une fois en tant que présidente et l'assesseur employeur (M. NORMAL) ne s'est pas opposé à la fixation d'une audience de mise en état.

Celle-ci est prévue par la loi.

Selon moi, 3 choses posent problème:

la violation de la loi par un juge;

le déni de justice par refus de siéger;

le non-respect des décisions du titulaire de la police de l'audience.

Question: le Conseil est-il un tribunal ou une entreprise?